

## Mon organisation peut-elle être qualifiée de PME?

Si votre réponse aux quatre questions suivantes est «oui», votre organisation peut être qualifiée de PME selon la définition de l'UE.

**VOTRE ORGANISATION N'EST PAS UNE PME.**

**NON** L'organisation est-elle une entreprise, est-elle engagée dans une activité économique? **OUI!**

**NON** Emploie-t-elle moins de 250 employés? **OUI!**

**NON** Son chiffre d'affaires annuel est-il inférieur à 50 millions d'euros?\*  
Ou  
Son total du bilan\* est-il inférieur à 43 millions d'euros?  
Pour répondre oui, l'une de ces conditions au moins doit être remplie.  
\*selon les comptes vérifiés les plus récents **OUI!**

**VOTRE ORGANISATION EST UNE PME.**

**NON** Est-elle autonome? **OUI!**

Pour une définition de l'autonomie et pour savoir si votre entreprise peut être qualifiée de PME même si elle n'est pas autonome, veuillez consulter la définition détaillée sur le site *SME Techweb*.

## Un coup d'œil sur LA RECHERCHE AU PROFIT DES PME

|                        |   |
|------------------------|---|
| Objectifs              | Améliorer la compétitivité des PME en investissant dans l'acquisition de nouvelles connaissances par le biais des fournisseurs de RDT.      |
| Principaux candidats   | Petites et moyennes entreprises (PME)   |
| Bénéficiaires          | Les participants aux PME  |
| Propriétaires des DPI  | Les participants aux PME par défaut   |
| Budget total du projet | Généralement de 0.5 à 1.5 millions d'euros  |
| Financement de la CE   | 75 % des coûts de la recherche, 50 % des coûts de démonstration et 100 % des coûts relatifs à la gestion et autres activités <sup>2</sup> . |
| Nombre de participants | Généralement entre 5 et 10.   |
| Durée du projet        | De 1 à 2 ans  |

<sup>2</sup> Le soutien financier de la Communauté est en accord avec les Règles de participation et le plafonnement sera maintenu à une valeur maximale de 110 % du prix facturé par les fournisseurs de RDT aux PME.

## De quelles autres informations avez-vous besoin?

### SME TechWeb

Le site *SME TechWeb* offre une grande gamme d'informations pour les PME souhaitant prendre part à la recherche de l'UE. Il est conçu pour les PME axées sur la technologie, surtout celles souhaitant innover et s'internationaliser. Le site web utilise un langage clair et simple, offre de nombreux exemples de projets. Il sera particulièrement précieux aux personnes faisant une demande de financement de la recherche.

Veuillez consulter dès maintenant le site:

[ec.europa.eu/research/sme-techweb](http://ec.europa.eu/research/sme-techweb)

### Points de contact nationaux des PME

Les Points de contact nationaux des PME ont prouvé leur efficacité dans le passé en tant que fournisseurs d'information et d'orientation pour les PME désireuses de participer à la recherche financée par l'UE. Ce rôle se poursuivra tout au long du 7<sup>e</sup> PC (2007-2013). Une liste exhaustive des PCN du 7<sup>e</sup> PC est disponible sur:

[cordis.europa.eu/fp7/ncp\\_en.html](http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_en.html)

### Information générale concernant le 7<sup>e</sup> PC

Pour des informations concernant les activités de recherche, appels de proposition, programmes et plans de travail connexes, veuillez consulter les sites web complets suivants:

Europa: [ec.europa.eu/research/fp7/](http://ec.europa.eu/research/fp7/)  
CORDIS: [cordis.europa.eu/fp7/home.html](http://cordis.europa.eu/fp7/home.html)

### Contacts

Martina Daly  
[Martina.DALY@ec.europa.eu](mailto:Martina.DALY@ec.europa.eu)

### Service de renseignements sur la recherche

[ec.europa.eu/research/enquiries](http://ec.europa.eu/research/enquiries)



Recherche communautaire

# Recherche au profit de PME

## La connaissance au service de la croissance

Le septième programme cadre (7<sup>e</sup> PC) offre un soutien financier aux PME innovantes investissant dans l'acquisition de nouvelles connaissances obtenues grâce aux fournisseurs de RDT afin d'accroître leur compétitivité.



Office des publications  
[Publications.europa.eu](http://Publications.europa.eu)



## La recherche au profit des PME

Pour de nombreuses petites et moyennes entreprises européennes, le succès continu et la croissance solide sont liés à la compétitivité dans l'économie mondiale. Les idées neuves et les approches novatrices en matière d'affaires sont essentielles pour les PME afin de concourir sur le marché mondialisé actuel. La recherche fait partie intégrante de ce processus.

Dans le **septième programme cadre (7<sup>e</sup> PC)**, la Commission européenne continuera à offrir son soutien financier aux PME innovantes investissant dans l'acquisition de nouvelles connaissances, obtenues grâce aux fournisseurs de RDT afin d'accroître leur compétitivité.

Dans le cadre du 7<sup>e</sup> PC, le régime de financement utilisé pour la **Recherche au profit des PME** (auparavant appelée recherche coopérative) maintient son principe directeur pour le renforcement des capacités d'innovation des PME, en vue de développer de nouveaux produits et marchés à travers l'acquisition de nouvelles connaissances provenant d'institutions à même d'effectuer la recherche.

Les PME participantes et les exécutants de RDT ont simplement une relation client/fournisseur. Les exécutants de RDT acceptent d'entreprendre la recherche au nom du consortium international de PME, et seront rémunérés pour leurs services par les PME, une grande partie des coûts de recherche étant financée par l'UE.

Les exécutants de RDT mènent la recherche, les PME achètent les résultats et leur rôle consiste ensuite à évaluer, valider et appliquer ces résultats à leur modèle d'affaires.

## Objectif principal de la RECHERCHE AU PROFIT DES PME

Les projets visent à résoudre des problèmes technologiques communs ou complémentaires touchant aux PME. Ils mettent l'accent sur les besoins de recherche auxquels les PME ne peuvent répondre toutes seules.

La **Recherche au profit des PME** étant un projet ascendant, les sujets de recherche s'étendent sur toute la gamme des défis scientifiques et technologiques rencontrés par les PME. L'objectif de la **recherche au profit des PME** étant de renforcer la compétitivité des participants aux PME et d'améliorer la compétitivité industrielle à travers l'Union européenne, l'accent sera mis sur l'impact économique des résultats pour les PME participantes. Lors de la communication des résultats du projet, les participants doivent considérer la pertinence des résultats dans le contexte des politiques européennes, et leur capacité à encourager le dialogue au-delà de la communauté de la recherche, à explorer les questions sociétales plus vastes et à répondre aux synergies éventuelles grâce à des initiatives éducationnelles.

## Activités soutenues par la RECHERCHE AU PROFIT DES PME

Au sein du cadre de chaque projet, le projet de recherche au profit des PME soutiendra les PME dans:

- **Les activités de recherche et de développement technologique.** La recherche entreprise par les exécutants de RDT représentera l'essentiel de chaque projet financé. Les PME mettront l'accent sur les essais et la validation de résultats des projets, et sur les étapes préparatoires pour l'utilisation appliquée. La gestion des connaissances et la protection des droits de propriété intellectuelle contribueront à l'impact économique certain des résultats des projets.
- **Les activités de démonstration.** Elles visent à démontrer la viabilité de nouvelles technologies produites à travers la recherche offrant un avantage économique potentiel, mais ne pouvant être commercialisée directement (par exemple, les essais de prototypes de produit).
- **Les activités de formation et de diffusion.** Les exécutants de RDT formeront le personnel technique et de direction des PME participantes, en mettant l'accent sur l'utilisation optimale des résultats et des technologies générées par la recherche d'un projet. La diffusion à des tiers se fera par l'intermédiaire de conférences, de publications, d'ateliers, d'initiatives web, etc.
- **Les activités de gestion.** Hormis la gestion technique des lots de travaux individuels, ces activités offriront un cadre approprié pour les projets, rassemblant tous leurs composants et maintenant une communication régulière avec la Commission.
- **Le soutien financier** de la Communauté est en accord avec les Règles de participation, et le plafonnement sera maintenu à une valeur maximale de 110 % du prix facturé par les fournisseurs de RDT aux PME.
- **DPI.** Par défaut, les PME restent entièrement propriétaires des droits de propriété intellectuelle. Le consortium peut cependant arriver à un accord différent dans son propre intérêt, à partir du moment où les PME disposent de tous les droits qui leur reviennent pour l'utilisation et la diffusion prévues des résultats du projet.

## Créer un consortium de RECHERCHE AU PROFIT DES PME

La composition du consortium doit répondre à certains besoins minimums.

• **Les participants aux PME**  
Un consortium doit être composé d'au moins trois PME<sup>1</sup> indépendantes établie dans trois États membres ou pays associés différents. Les participants aux PME ne doivent en aucun cas être des centres de recherche, des instituts de recherche, des organismes de recherche sous contrat ou des bureaux d'études.

• **Exécutants de RDT**  
Un consortium doit être composé d'au moins deux exécutants de RDT indépendamment de tout autre participant. Ils représentent des entités juridiques pouvant effectuer des activités de recherche et de développement technologique au profit des participants aux PME. Parmi eux on trouve, par exemple, les universités, les organismes de recherche et les compagnies industrielles comprenant les PME réalisant des activités de recherche.

• **Autres entreprises et utilisateurs finaux**  
Le consortium du projet peut éventuellement inclure tout(e) «autre entreprise et utilisateur final» contribuant au projet et aide à résoudre des problèmes spécifiques concernant les participants aux PME, dans un rôle cependant secondaire.

La coordination d'un projet financé ne peut être sous-traitée. L'organisme agissant en tant que coordinateur doit avoir les capacités et la compétence nécessaires pour assumer efficacement toutes les responsabilités relatives à la coordination. La coordination sera généralement affectée à l'un des participants aux PME ou aux exécutants de RDT. Cependant, elle pourra être assignée dans certains cas à un(e) «autre entreprise ou utilisateur final» spécialisé(e) dans la gestion de projet professionnelle.

## Participer à la RECHERCHE AU PROFIT DES PME: appels d'offres

La date de clôture du premier appel de projets au titre de la recherche au profit des PME est fixée au **4 septembre 2007**. Cet appel est ouvert aux organisations dans tous les domaines de recherche. Pour de plus amples informations sur le dépôt d'une proposition et les détails la concernant, veuillez consulter le site d'information SME *Techweb* de la DG Recherche à l'adresse suivante:

[ec.europa.eu/research/sme-techweb](http://ec.europa.eu/research/sme-techweb) ou [cordis.europa.eu/fp7/dc](http://cordis.europa.eu/fp7/dc)

<sup>1</sup> Définition d'une PME Recommandation de la Commission 2003/361/EC